

2020

VADE-MECUM

du référent culture

Gérard OUSTRIC
DAAC – rectorat de Besançon
Mars 2020



SOMMAIRE

I.	Définition de la mission du référent culture en collège	3
II.	Les priorités	4
1.	<i>Priorité n°1</i>	4
2.	<i>Priorité n°2</i>	5
3.	<i>Priorité n°3</i>	6
III.	Appuis, ressources et outils	7
1.	<i>Formation et information</i>	7
2.	<i>Des outils et des ressources en annexe</i>	7
ANNEXES	8
	<i>Annexe 1 - volet culturel du PE</i>	8
	<i>Annexe 2 - Le Parcours</i>	8
	<i>Annexe 3 - Dispositifs liées à l'éducation artistique et culturelle</i>	13
	<i>Annexe 4 - Personnes-ressources de la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC)</i>	14
	<i>Annexe 5 : Textes de référence</i>	15
	<i>Annexe 6 - Sitographie des ressources</i>	16

Tous les liens sont à jour et valides.

Les documents présentés en annexe sont disponibles au téléchargement sur le site de la [DAAC](#).

D'autres figurent sur le sur le [Padlet](#) dédié aux formations (tutoriels ADAGE, etc.).

Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) de Besançon

Vade-mecum du référent culture

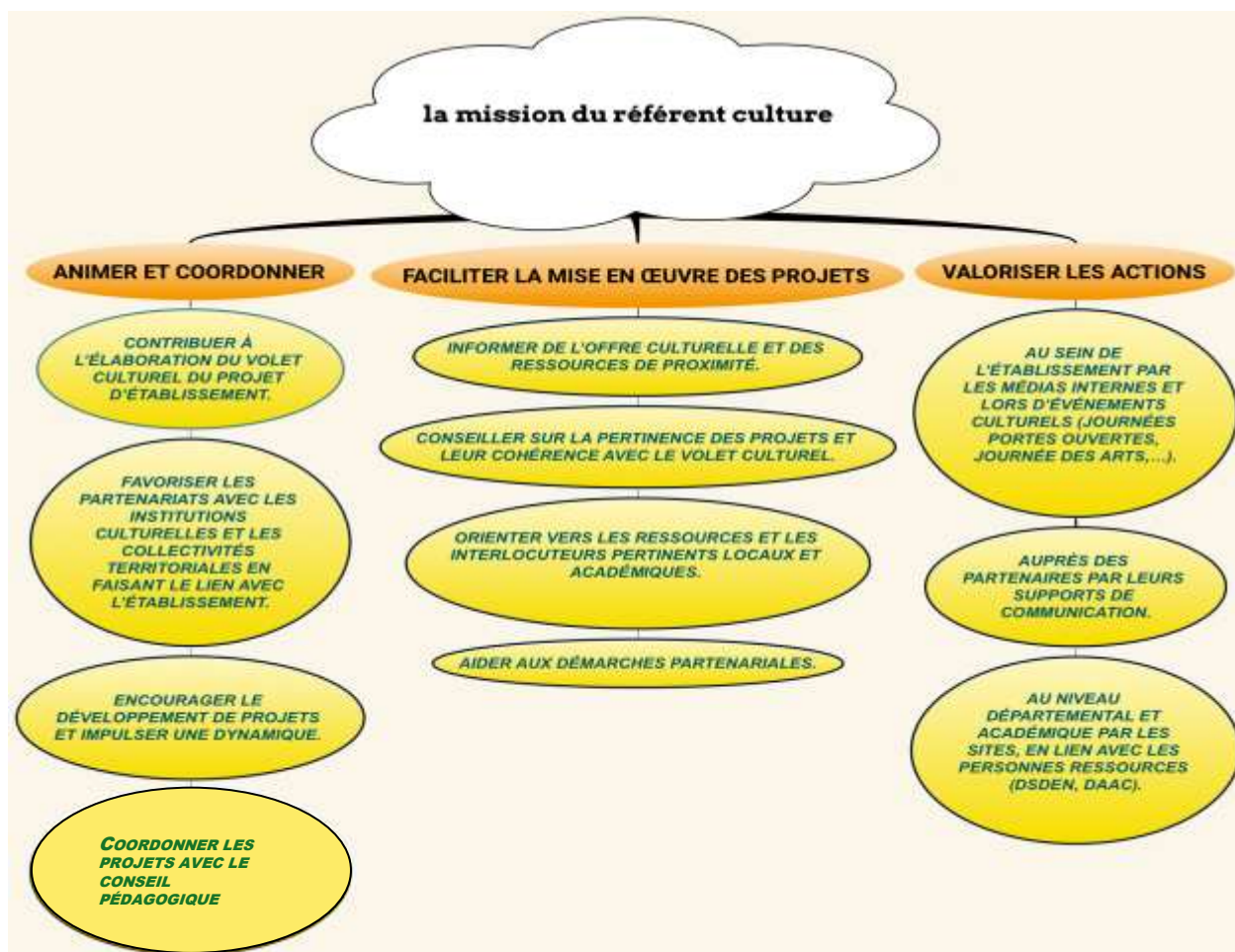
I. Définition de la mission du référent culture en collège

Le cadre est fourni par la circulaire intitulée [Favoriser l'accès de tous les lycéens à la culture](#) (n°2010-012 du 29-1-2010 parue au BO spécial n° 1 du 4 février 2010).

Le portail Eduscol propose un [dossier documentaire du référent culture](#).

En établissement, le référent culture est un enseignant volontaire nommé par le chef d'établissement pour :

- ANIMER** et **COORDONNER** la vie culturelle de l'établissement.
- FACILITER** l'émergence et la mise en place des projets culturels.
- VALORISER** les actions d'éducation artistique et culturelle.



Source : DAAC Aix-Marseille

Si la lettre de mission peut rappeler ces objectifs généraux, elle invite surtout à fixer quelques objectifs spécifiques à l'établissement pour chaque année, objectifs plus modestes et réalistes.

Ce sont ces objectifs précis et peu nombreux, dont l'évaluation doit être prévue d'emblée, qui permettront de rendre lisible la mission du référent.

II. Les priorités

1. **Priorité n°1**

Contribuer à l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement et du PEAC en lien avec l'équipe de direction, le conseil pédagogique et le conseil de vie collégienne ou lycéenne.

Le **volet culturel** a été annoncé dans la [circulaire n°2005-014 du 3-1-2005](#) parue au BO n°5 du 3 février 2005 ("Un volet d'éducation artistique et culturelle sera inscrit dans chaque projet d'école et d'établissement.") et **rendu obligatoire** par la [circulaire n°2008-059 du 29-4-2008](#) parue au BO n°19 du 8 mai 2008 ("Dès la rentrée 2009, les projets d'écoles ou d'établissements, élaborés en concertation avec les institutions culturelles et les collectivités territoriales, devront tous intégrer un volet culturel concernant tous les élèves.").

Le **contrat d'objectifs** adossé au projet d'établissement peut comporter un axe dédié à l'EAC.

Le **Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC)** a été institué par la [Circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013](#), complété d'un référentiel par l'[Arrêté du 1er juillet 2015](#), et dotée d'une [Charte pour l'éducation artistique et culturelle](#) le 8 juillet 2016 (charte EAC).

Le plan d'action [À l'école des arts et de la culture](#) en date du 17 septembre 2018 a fixé l'objectif de **100% d'EAC** afin de "permettre à tous les enfants et à tous les jeunes de bénéficier d'un **parcours cohérent de 3 à 18 ans**". [La feuille de route 2020-2021](#) confirme cet objectif de 100% EAC.

L'actualisation du volet culturel du PE et la mise en place d'un véritable parcours artistique et culturel de l'élève sont étroitement liés dans la démarche : **un état des lieux** (contexte, public, ressources culturelles environnantes, moyens matériels et humains dont dispose l'établissement, historique des actions). À partir de cette analyse, l'établissement est en mesure de **définir : sa problématique, ses objectifs, un axe fort** qui donnera une identité à l'établissement, **un programme d'actions, une évaluation**.

Pour ce faire, le référent culture se doit de :

- travailler en concertation avec des interlocuteurs privilégiés au sein de l'établissement et hors de l'établissement : chef d'établissement, gestionnaire, conseiller principal d'éducation, chargés de mission de la DAAC, professeurs relais de la DAAC ;
- échanger avec les autres enseignants ;
- disposer d'un **outil de visualisation du PEAC**.

Le volet culturel du projet d'établissement doit être rendu visible par son affichage et par son référencement sur **ADAGE** (Application Dédiee À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle) destinée à *fournir des ressources, gérer les appels à projet, recenser les actions réalisées*.

Cet outil permet de faire apparaître les domaines artistiques éventuellement sous-représentés, les niveaux ou les classes ne bénéficiant pas de projet, afin d'en tenir compte les années suivantes pour corriger ces déséquilibres.

Ces aspects de la mission du référent sont fondamentaux mais peuvent se révéler plus ou moins délicats selon le contexte de l'établissement et du territoire. Des outils en annexe pourront constituer une aide.

2. Priorité n°2

S'informer, informer, conseiller

Le référent culture est une personne ressource qui :

- ✓ s'intéresse à l'actualité culturelle,
- ✓ communique à la communauté éducative les informations provenant de :
 - la délégation académique à l'action culturelle (DAAC),
 - de la DRAC,
 - des collectivités territoriales,
 - des partenaires culturels de proximité, en particulier ceux disposant d'un service éducatif ;
- ✓ renseigne les personnels et l'équipe de direction sur :
 - les expositions,
 - les appels à projet,
 - l'actualité de l'EAC (circulaires, publications, etc.).

Pour ce faire, il développe une stratégie de communication.

- À l'interne

- ✓ Se faire connaître en prenant la parole au moment :
 - de la journée de pré-rentrée
 - des conseils d'enseignement
 - des conseils pédagogiques
 - des conseils d'administration
 - de la journée portes ouvertes de l'établissement (avec des photos, films...)
 - de rendez-vous avec le chef d'établissement
- ✓ Se faire connaître par voie électronique ou par communication papier :
 - en utilisant une signature « électronique faisant apparaître « référent culture »
 - en inscrivant dans l'objet du mail « mission référent culture »
 - en utilisant la liste de diffusion des professeurs de l'établissement
 - en envoyant des mails ciblés aux enseignants en fonction des disciplines
 - en accrochant une affiche « référent culture » en salle des professeurs
 - en déposant un courrier dans le casier des professeurs
- ✓ Communiquer en établissant des espaces réservés à l'affichage culturel :
 - par des panneaux d'affichage pour les professeurs et pour les élèves
 - en créant un onglet sur le site de l'établissement scolaire ou un groupe sur l'ENT
 - sur ajoutant des actualités sur la page d'accueil de l'ENT
 - sur le site de la DAAC

- À l'externe

- ✓ Rencontrer les partenaires pour devenir leur interlocuteur privilégié, et établir des liens :
 - avec les structures du territoire, en assistant aux présentations de saison ;
 - avec des collègues des autres établissements du secteur.

□ Un rôle de conseil

Disposant des informations et des outils, le référent peut apporter les conseils utiles :

- à la mise en cohérence des actions dans le cadre du Parcours,
- la recherche de partenaires extérieurs en dirigeant les porteurs de projets vers les ressources pertinentes (artistiques, éducatives, culturelles, territoriales, institutionnelles) et les bons interlocuteurs,
- au montage des dossiers en transmettant aux porteurs de projets des outils méthodologiques,
- pour un bon déroulement des actions.

Il propose aussi à ses collègues les différentes formations organisées par la DAAC dans le cadre du PAF "arts et culture".

Toutefois, **le référent culture n'a pas vocation à rédiger les projets EAC de ses collègues**. Et, s'il diffuse l'information, s'il structure la réflexion, s'il est l'interface de plusieurs acteurs, **il ne saurait devenir pour autant responsable de la logistique de tous les projets**.

3. Priorité n°3

Contribuer à la valorisation des actions.

Le référent culture valorise les projets menés au cours de l'année scolaire. Cette valorisation peut prendre plusieurs formes :

- au sein de l'établissement (communauté éducative, élèves, parents d'élèves)
 - ✓ par le biais de la presse locale et des médias de l'établissement (ENT ECLAT, site internet, blog, journal du collègue, web-radio),
 - ✓ par la mise en place d'événements ou de rendez-vous culturels, par des rendus de travaux à des moments clefs de l'année scolaire, par la création d'un événement culturel en fin d'année ;
 - auprès des partenaires impliqués, en les invitant à mentionner sur leurs supports de communication (sites, newsletters ...) des réalisations ou des témoignages d'expériences ;
 - aux niveaux académique et régional, en participant à l'enrichissement des ressources de proximité en lien avec la DAAC et la DRAC, en transmettant des articles et de visuels à la DAAC à propos d'actions originales
- ➔ C'est le moyen de mettre en valeur l'axe fort du volet culturel afin de bien marquer l'identité de l'établissement. C'est l'opportunité de fédérer des équipes et de rendre une politique culturelle lisible par l'ensemble des acteurs du collège, mais surtout par les élèves et les familles.
- ➔ En fin d'année scolaire, **un bilan des actions conduites dans le champ de l'EAC** peut être élaboré et/ou coordonné par le référent culture pour présentation au CA et **recensement sur ADAGE**.

III. Appuis, ressources et outils

1. Formation et information

La mission nécessite de connaître les textes officiels qui concernent l'éducation artistique et culturelle, les différents dispositifs, les partenariats ainsi que les sources de financement. Elle demande aussi la maîtrise de différentes méthodes et techniques (communication, négociation, etc.).

Le référent culture doit donc pouvoir bénéficier de différents appuis.

- **Deux professeurs missionnés par la DAAC** en soutien aux référents culture.
Jean-Luc Prost : jean-luc.prost@ac-besancon.fr - 06 25 45 04 55
Gérard Oustric : gerard.oustric@ac-besancon.fr - 06 69 79 01 19
 - ✓ Pour assurer :
 - des formations délocalisées (méthodologie, nouveautés, échanges de pratique),
 - des rendez-vous en établissement,
 - des échanges par courriels et des entretiens téléphoniques ;
 - ✓ Pour fournir des outils :
 - des vade-mecum dédiés à l'éducation artistique et culturelle accessibles sur le site de la DAAC.
 - des ressources numériques sur le même site ainsi que sur le [Padlet](#) dédié (**informations sur les stages, tutoriels ADAGE**).
- **Une équipe missionnée au sein de la DAAC pour accompagner la prise en main d'ADAGE et élaborer des tutoriels**
Stéphanie K'Bidi (secrétaire), Émilie Chandelier, Jean-Luc Prost, Gérard Oustric (professeurs).
- **Le site de la [DAAC](#)**
On trouve sur le site de la [DAAC](#) : l'actualité des expositions et animations, l'organigramme complet (responsables de domaines, professeurs missionnés au sein de services éducatifs, professeurs relais en structures), les textes de références, les appels à projets et leurs formulaires, des ressources pédagogiques, etc.
- **La DAACtualités** : newsletter mensuelle, contenant un dossier thématique et les actualités de l'EAC en Franche-Comté.
- **Le compte twitter de la DAAC** : <https://twitter.com/DaacBesancon>

2. Des outils et des ressources en annexe

Annexe 1- Outils pour le volet culturel du PE

Annexe 2 - Outils pour le Parcours de l'élève

Annexe 3 - Dispositifs et ressources liées à l'éducation artistique et culturelle

Annexe 4 - Ressources : la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC)

Annexe 5 - Textes et références

Annexe 6 - Sitographie

ANNEXES

Annexe 1 - volet culturel du PE - Documents à télécharger sur le site de la DAAC

ANNEXE 1 Le volet culturel du PE et le PEAC

**DOCUMENT COMMUN
POUR L'ÉLABORATION DU VOLET CULTUREL
ET POUR L'ÉLABORATION DU PEAC**

L'élaboration du parcours dans le cadre du volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement nécessite que soit réalisée une étude préalable qui a pour objectifs :

- d'identifier les besoins spécifiques des élèves,
- de recenser les ressources artistiques et culturelles disponibles localement,
- de dégager les faiblesses et les atouts de l'établissement.

A partir de ce diagnostic, l'établissement pourra définir des priorités, déterminer des objectifs et programmer des actions visant l'acquisition de compétences par les élèves.

La dimension interdégré sera systématiquement recherchée.



Volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement	
<u>DIAGNOSTIC ET ANALYSE</u>	
<i>Les indicateurs proposés ici doivent permettre de formuler un diagnostic. Chaque élément du diagnostic servira ensuite lors de l'analyse pour repérer les points positifs et ceux sur lesquels apporter une modification.</i>	
Indicateurs	Diagnostic

Annexe 2 - Le Parcours - Documents à télécharger sur le site de la DAAC

L'EAC en bref

L'Éducation Artistique et Culturelle repose sur TROIS PILIERS indissociables...

<p>RENCONTRER</p> <p>Aller à la rencontre d'oeuvres, d'artistes et de lieux de culture.</p>	<p>PRATIQUER</p> <p>Travailler seul ou collectivement dans différents domaines artistiques.</p>	<p>S'APPROPRIER</p> <p>Acquérir des repères culturels et développer son esprit critique.</p>
--	--	---

...et sur

<p>UNE EDUCATION À L'ART</p> <p>Une éducation à l'art permet à l'élève d'acquérir une culture artistique riche, diversifiée et équilibrée.</p>	<p>UNE EDUCATION PAR L'ART</p> <p>Une éducation par l'art permet la formation de la personne et du citoyen par le développement de la sensibilité, de la créativité, des capacités d'expression et de la faculté de juger.</p>
---	---

Le Parcours en bref

Un PEAC comporte des objectifs précis

<p>Intégrer les 3 piliers Rencontrer, Pratiquer, S'approprier sont des piliers constitutifs d'un PEAC. Par conséquent, ils doivent être intégrés dès la conception du parcours.</p>	<p>S'appuyer sur les enseignements Un PEAC s'appuie sur tous les enseignements, artistiques comme scientifiques.</p>	<p>Conjuguer les temps Le PEAC s'articule sur les temps scolaires mais aussi sur les temps périscolaires et extrascolaires.</p>
<p>Donner sens et cohérence Le sens et la cohérence des actions proposées dans le parcours produisent sa valeur et son efficacité. Les besoins spécifiques des élèves doivent être au cœur de la réflexion.</p>	<p>Penser la progression La progressivité du PEAC doit être en accord avec celle des apprentissages et des âges des élèves..</p>	<p>Diversifier les expériences Le PEAC doit offrir une pluralité d'approches des domaines artistiques et culturels divers en conservant une exigence d'équilibre dans les champs expérimentés.</p>

Pour le Parcours, le cahier des charges est clair :

- ✚ Le projet s'inscrit dans le "projet d'établissement" en cours.
- ✚ Le projet comprend bien les 3 piliers de l'EAC (Rencontrer / Pratiquer / S'approprier).
- ✚ Le projet s'inscrit clairement dans l'objectif du « 100% EAC ».
- ✚ Le projet s'inscrit dans une démarche de projet de réseau école / collège et / ou lycée de secteur.

Les axes prioritaires de la généralisation de EAC (feuille de route 2020-2021 - 100% EAC

• Chanter

La pratique vocale est une priorité : l'objectif poursuivi est l'implantation d'une chorale dans toutes les écoles élémentaires. Au collège, la chorale relève d'un enseignement facultatif interniveau et interclasses (72 heures, dont au moins une heure hebdo). Les partenariats avec conservatoires, écoles de musiques et structures culturelles sont encouragés.

Les temps forts : rentrée en musique, le festival Écoles en chœur, fête de la musique

• Lire

Encourager une approche renouvelée de la lecture, en tant que plaisir personnel et partagé.

- Fréquenter bibliothèques et CDI : à compter de 2020, les collèges et les lycées élaboreront des conventions avec les bibliothèques publiques de proximité ou, le cas échéant, avec la bibliothèque départementale pour construire des actions communes sur les modalités d'accueil, le prêt d'ouvrages, le partage de catalogues, la promotion du livre, des auteurs et de la lecture.
- Les CDI, par ailleurs, poursuivront leur évolution pour devenir des lieux de culture.
- Partager le plaisir de lire : généralisation d'un quart d'heure lecture dans tous les établissements, soutien aux associations mobilisées tant au niveau national que territorial.
- *Premières pages* à destination de la petite enfance dans le lien avec leurs familles ;
- *Des Livres à soi* pour accompagner dans l'accès au livre les familles en situation de précarité.

Les temps forts : remise annuelle aux élèves de CM2 de Fables de La Fontaine illustrées ; 2 grands concours de lecture à voix haute (*Les Petits Champions de la lecture*, destiné aux élèves de CM2 ; *Si on lisait... à voix haute !*, concours destiné aux collégiens et lycéens, organisé avec l'émission La Grande Librairie), participation à La Nuit de la lecture.

- **Regarder**

À la rencontre du patrimoine dans toute sa diversité (bâti ou naturel)

- À l'école maternelle et élémentaire, chaque année, une visite d'un lieu patrimonial devra être organisée, et le cas échéant, la découverte d'un patrimoine naturel (cf. guide Enseigner le patrimoine de proximité). Les partenariats entre les écoles et les lieux patrimoniaux seront privilégiés : musées, monuments, archives, sites archéologiques, villes et pays d'histoire, parcs régionaux, friches industrielles, lieux de mémoire et maisons des illustres, etc.

- Au collège, l'enseignement d'histoire des arts peut faire l'objet d'une épreuve orale au DNB.

Les temps forts : *Levez les yeux*, la veille des *Journées européennes du patrimoine* et des *Journées de l'architecture*, *La Classe, l'œuvre !*, *Journées du 1% artistique*.

- **Le cinéma, à la croisée du patrimoine et de la création**

- Les programmes École et cinéma, Collège et cinéma et Lycéens au cinéma

- Le jeu pédagogique *L'Atelier cinéma* (CM1, CM2 et 6^e) est en cours de déploiement.

- Le développement des ciné-clubs dans les lycées : objectif un ciné-club dans chaque lycée en 2022.

Les temps forts : Prix Jean Renoir des lycéens, César des lycéens

- **S'exprimer à l'oral**

Prendre la parole devant un public, interpréter un texte, défendre une opinion devant un auditoire.

- Expérimentation du nouvel enseignement d'éloquence en 3^eme, à raison d'une demi-heure hebdomadaire visant notamment à renforcer la préparation à l'épreuve d'oral du baccalauréat.

- Développement des résidences de théâtre et des partenariats avec C^{ies} et salles de spectacles.

Les temps forts : concours d'éloquence

- **Développer son esprit critique**

Transversale, l'éducation à l'image, aux médias et à l'information, s'articule avec l'enseignement moral et civique.

- Soutien aux projets innovants.

Les temps forts : semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information, semaine de la presse et des médias dans l'école, semaine européenne de l'éducation aux médias

Structuration du parcours d'EAC (feuille de route 2020-2021 – 100% EAC)

Niveaux	Enseignements artistiques	Actions artistiques et culturelles
École	Dès le CP et jusqu'en CM2 : 2H d'enseignements artistiques (éducation musicale et arts plastiques)	À l'école maternelle et élémentaire - 10% du temps pour enseignements et pratiques artistiques - au moins 2 temps forts culturels : fréquentation d'un établissement culturel (musée, cinéma, etc.), spectacle, visite d'un lieu ou monument patrimonial (château, église, lavoir, calvaire, patrimoine industriel, mais aussi lieu de patrimoine naturel, etc.) ou découverte d'un patrimoine immatériel (forme artistique traditionnelle, artisanat, gastronomie, fête et tradition locales, etc.), rencontre avec un créateur ou un interprète - emprunt toutes les semaines des ouvrages dans une bibliothèque scolaire ou d'une collectivité - chanter dans la chorale de leur école

Collège	<ul style="list-style-type: none"> - Une heure hebdomadaire d'éducation musicale et une heure hebdomadaire d'arts plastiques - Un enseignement de l'histoire des arts porté par l'ensemble des disciplines. 	<ul style="list-style-type: none"> - des enseignements artistiques enrichis par des partenariats culturels de qualité - au moins deux temps forts culturels - un atelier d'éducation aux médias et à l'information - possibilité de chanter dans une chorale - séances hebdomadaires de leur ciné-club.
Lycée	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement artistique non limité à une filière. - En 1^{ère} et en T^{ale}, possibilité de choisir l'enseignement de spécialité arts (4H/hebdo en 1^{ère} et 6H/hebdo en T^{ale}) et de l'associer à d'autres enseignements de spécialité. - Sept domaines : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, musique, théâtre, danse, arts du cirque. - Possibilité de suivre un enseignement optionnel (3H/hebdo) dans ces mêmes disciplines. - 2 baccalauréats technologiques spécialisés : sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) et sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) 	<ul style="list-style-type: none"> - participer à un atelier de recherche et de création (arts plastiques, musique, danse, théâtre, etc.) en partenariat avec les réseaux culturels ; - au moins deux temps forts culturels ; - séances hebdomadaires de leur ciné-club - sensibilisation aux possibilités offertes par le Pass Culture.

Suivi du Parcours - Documents à télécharger sur le site de la DAAC

Exemple 1 : suivi sur une année

Niveaux	Activités	Piliers
3 ^{ème}		
4 ^{ème}		
5 ^{ème}		
6 ^{ème}		
Groupes (ex. atelier, club)		

Exemple 2 : suivi sur 4 années

Mise en œuvre du PEAC					
		Année ...	Année ...	Année ...	Année ...
Niveaux	Piliers				
Cycle 3 6 ^{ème}	Connaissances				
	Rencontres				
	Pratiques				
5 ^{ème}	Connaissances				
	Rencontres				
	Pratiques				
4 ^{ème}	Connaissances				
	Rencontres				
	Pratiques				
3 ^{ème} Liaison lycée	Connaissances				
	Rencontres				
	Pratiques				

Exemple 3 : suivi établissement (Source : [DAAC de Poitiers](#))



SUIVI DU PARCOURS EAC PROPOSÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT

Collège :
Année scolaire :

FICHE 3

CLASSES	TITRE DU PROJET ET DOMAINE(S) ARTISTIQUE(S)	ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE Classe à horaire aménagé, atelier artistique ou scientifique, options artistiques, Orchestre à l'école ...	DISPOSITIFS EAC Nationaux Académiques DSDEN et collectivités territoriales.	LES 3 PILIERS			Utilisation FOLIOS	MOYENS FINANCIERS : collège+ partenaires (CTEAC, Kustom...).	LIENS AVEC LES 3 AUTRES PARCOURS ÉDUCATIFS
				RENCONTRER des œuvres, des artistes, des lieux culturels	PRATIQUER (préciser le domaine artistique et la structure culturelle partenaire)	S'APPROPRIER 1 - EPI Culture et création artistiques 2 - Autres EPI 3 - Enseignements artistiques 4 - Autres disciplines			
6 ^{ème} A									
6 ^{ème} B									
6 ^{ème} C									
6 ^{ème} D									
6 ^{ème} E									
5 ^{ème} A									
5 ^{ème} B									
5 ^{ème} C									
5 ^{ème} D									

Exemple 4 : Suivi par l'élève

Mon parcours d'éducation artistique et culturelle							
Nom, prénom, date de naissance :							PAGE N°1
Année scolaire	Etablissement	Classe	Titre ou sujet	Domaine	Fréquenter (rencontrer)	S'approprier (connaissances)	Pratiquer (pratiques)

À compter de 2020, le référencement du Volet culturel de l'établissement ainsi que le recensement des actions en EAC se fera sur ADAGE (Application Dédiee À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle), plateforme numérique accessible à toutes les communautés éducatives des écoles, collèges et lycées via le portail ARENA.

→ Intégrant prochainement la base élèves, elle permettra le suivi du PEAC de l'élève.

Annexe 3 - Dispositifs liés à l'éducation artistique et culturelle

- **Actions proposées dans le cadre de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, en complément des enseignements traditionnels (classe à projet artistique et culturel-PAC, résidence, atelier artistique, jumelage)**

<http://eduscol.education.fr/cid56865/dispositifs-et-ressources-liees-a-l-education-artistique-et-culturelle.html>

- **Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA) et autres conventions territoriales Drac Bourgogne-Franche-Comté**

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte/Action-Culturelle-et-Territoriale/Conventions-territoriales>

- **Dispositifs en partenariat avec le CNC**

<http://eduscol.education.fr/cid72367/les-dispositifs-scolaires-en-partenariat-avec-le-cnc.html>

École et cinéma

<https://www.cnc.fr/professionnels/enseignants/ecole-et-cinema>

Collège au cinéma

<https://www.cnc.fr/professionnels/enseignants/college-au-cinema>

<http://eduscol.education.fr/cinema/enseignement-dispositifs/college/college-au-cinema>

Lycéens et apprentis au cinéma

<https://www.cnc.fr/professionnels/enseignants/lyceens-et-apprentis-au-cinema>

Dans la région académique, l'opérateur du dispositif est [Côté Cour](#).

- **Autres dispositifs pour les lycéens et apprentis**

[initiés ou soutenus par la Région Bourgogne-Franche-Comté](#)

Architecture et patrimoine : regards de lycéens et apprentis, Artistes plasticiens au lycée, Bourgogne Franche-Comté reporter, Culture pour tous, L'Échappée littéraire, L'Échappée musicale, Lycéens et apprentis au spectacle vivant, Musiques actuelles au lycée.

- **Dispositifs initiés par les Conseils départementaux**

Doubs - [Parcours Artistique et Culturel du Collégiens \(spectacle vivant, cinéma, patrimoine, art contemporain...\)](#)

Territoire de Belfort – [Cultures Collèges](#)

- **Un dispositif unique pour collèges et lycées** : le festival [Les Petites Fugues](#), organisé par l'Agence Livre&Lecture Bourgogne-Franche-Comté (promotion du livre et de la littérature contemporaine).

- **Histoire et mémoire** : [Toutes les actions éducatives liées à l'histoire et à la mémoire](#) :

[Concours national de la Résistance et de la Déportation](#), [Concours "Bulles de mémoire"](#), [Concours La Flamme de l'égalité](#), [Concours des Petits artistes de la mémoire](#)

NB : [Soutien financier des projets éducatifs par le ministère chargé de la défense](#)

- **Actions éducatives**

Programme des actions éducatives

<https://eduscol.education.fr/pid37413/actions-educatives.html>

À télécharger : [Le tableau récapitulatif des actions éducatives 2019-2020](#)

Annexe 4 - Personnes-ressources de la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC)

Création de la DRAEAAC - Délégation Régionale Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle : Éric Gady (Dijon), délégué régional - Stéphanie Barbier (Besançon), adjointe.

Délégation académique à l'action culturelle – DAAC de Besançon

Direction

Stéphanie BARBIER	stephanie.barbier@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr 03 81 65 74 04	Déléguée académique à l'action culturelle
Stéphanie K'BIDI	ce.daac@ac-besancon.fr 03 81 65 74 04	Secrétaire

Responsables de domaine

Viviane LALIRE	viviane.lalire@laposte.net	architecture
Cédric ROBERT	crober11@univ-fcomte.fr	arts du cirque
Rachel VERJUS	rachel.verjus@ac-besancon.fr	arts plastiques
Jean-Luc PROST	Jean-Luc.Prost@ac-besancon.fr	cinéma / audio-visuel
Alain PRÉTOT	alain.pretot@ac-besancon.fr	CSTI
Caroline GATTO	caroline.gatto@ac-besancon.fr	danse
Marie-Claude LEPERA	marie-claude.lepera@ac-besancon.fr	EDD
Michèle AUBRY Stéphane BARÇON	michele.aubry@ac-besancon.fr stephane-pierre@ac-besancon.fr	musique
Gérard OUSTRIC	gerard.oustric@ac-besancon.fr	lecture et écriture
Jean-Pierre COSTILLE	jean-pierre.costille@wanadoo.fr	patrimoine
Gérard SAMMUT Gilles SCARINGI Rodrigue SIMON Mathilde LAMBERT	gerard.sammuto@ac-besancon.fr gilles.scaringi@gmail.com rodrigue.simon@libertysurf.fr mathilde.lambert@ac-besancon.fr	théâtre

Enseignants en service éducatif

Dans les structures	Organigramme-DAAC 2019-2020
---------------------	---

Correspondant départemental de la DAAC

DSDEN 90	Gérard OUSTRIC	gerard.oustric@ac-besancon.fr
Autres DSDEN : en attente		

IEN mission arts et culture

DSDEN 25	Claire BOUILLER	claire.bouiller@ac-besancon.fr
DSDEN 39	Pascal MENIGOZ	pascal.menigoz@ac-besancon.fr
DSDEN 70	Frédérique MILLERAND	frederique.millerand@ac-besancon.fr
DSDEN 90	Alexia DEMARCHI	alexia.demarchi@ac-besancon.fr

Annexe 5 : Textes de référence

À l'École des arts et de la culture – Février 2020

Acte II : **Réussir le 100% EAC Feuille de route 2020-2021**

À l'école des arts et de la culture - 17 septembre 2018

[Un plan d'action commun](#)

[Télécharger le dossier de présentation "À l'école des arts et de la culture"](#)

Information du 31 août 2018

[Le "plan chorale" : une priorité donnée à la musique](#)

Le vademecum "La chorale à l'école, au collège et au lycée" - 29 mai 2018

[vademecum « La chorale à l'école, au collège et au lycée »](#)

Information du 11 octobre 2017

[Mobilisation en faveur du livre et de la lecture](#)

Circulaire n° 2016-201 du 13 décembre 2016

[École, collège et lycée : chorales scolaires](#)

Présentation du 8 juillet 2016 (charte EAC)

[Charte pour l'éducation artistique et culturelle](#)

Arrêté du 1er juillet 2015 (référentiel du PEAC)

[Parcours d'éducation artistique et culturelle](#)

Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015

[Socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#)

Circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013

[Le parcours d'éducation artistique et culturelle](#)

Circulaire interministérielle n° 2012-010 du 11 janvier 2012

[Développement des pratiques orchestrales à l'école et au collège](#)

Circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008

[Développement de l'éducation artistique et culturelle](#)

Annexe 2 de la circulaire

[Enseignements et dispositifs existants](#)

Circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007

[Les dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement](#)

Enseignements artistiques : classes à horaires aménagés

[Textes de référence](#)

Annexe 6 - Sitographie des ressources



éduscol - Histoire des arts – Portail national de ressources

<http://eduscol.education.fr/histoire-des-arts/>



Ministère de la culture et de la communication – Histoire des arts

<http://www.histoiredesarts.culture.fr/>



Ministère de la culture et de la communication –EAC

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle>



Éduthèque

<https://www.edutheque.fr/accueil.html>

Ce portail, qui nécessite une inscription, permet d'accéder aux ressources de différents partenaires : BnF (la totalité du site « classes.BnF.fr »), IGN (l'ensemble du service éducatif édugeo), Le Louvre, *Lumni* (ex France tv éducation) et *Lumni cinéma* (ex lesite.tv - catalogue de films du patrimoine cinématographique)

Voir aussi : <http://eduscol.education.fr/cid106413/enseigner-avec-edutheque.html>



Le service arts et culture

<http://www.cndp.fr/crdp-besancon/index.php?id=arts-et-culture#c25201>

Réseau Canopé lance chaque année un « Appel à projets arts et culture ». Calendrier - Février 2020 : lancement de l'appel à projets avec formulaire en ligne - Clôture 10 avril 2020.

Site académique "Arts et Cultures" de Besançon (DAAC)

<http://daac-arts-culture.ac-besancon.fr/>

Direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte>

Carte des ressources culturelles locales :

Se connecter à **ADAGE**